

# PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 14 novembre 2017

Service économie agricole
Unité mission foncier agricole
Réf.: SL/GC
Affaire suivie par: Sylvie LAPSCHER
04.66.62.63.01
Courriel: sylvie.lapscher@gard.gouv.fr
3\_ART\_2017111\_Indice\_fermage od

ARRETE N° DDTM – SEA – 20 (7 – 000 7 Constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2017-2018

Le Préfet du Gard Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 411-11, R. 411-1 à R.411-8; Vu la loi nº 95-2 du 2 janvier 1995 relative aux prix des fermages;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt;

Vu le décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2017 constatant pour 2017 l'indice national des fermages; Vu l'arrêté préfectoral n° DL-2017-11-09-01 du 09 novembre 2017 donnant délégation de signature à M. André HORTH, Directeur départemental des territoires et de la mer.;

Vu la décision n° 2017-AH-AG/04 du 09 novembre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale relative à l'arrêté préfectoral n° DL-2017-11-09-01 du 09 novembre 2017 ;

Vu l'avis émis par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux en date du 14 novembre 2017;

### ARRETE

# Article 1er:

L'indice de fermage est fixé pour la campagne agricole 2017-2018 pour l'ensemble du Gard à 106,28 (indice base 100 en 2009). La variation de l'indice national des fermages 2017 par rapport à l'année 2016 de -3,02%.

### Article 2:

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et jusqu'au 30 septembre 2018 <u>les maxima et les minima</u> des valeurs locatives à l'hectare des baux exprimés en monnaie sont fixées aux valeurs actualisées suivantes (en Euros), voir le tableau des indices des fermages ci-après, par types de cultures et par petites régions. Les prix sont donnés en € / ha / an.

# Article 3:

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, les sous-préfets d'Alès et du Vigan, les maires, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Le chef du service économie agricole

Gérard CHEVALIER

Catégories de terre		R1	R2	R2bis	R3	R4
Terres de polyculture	Maximum	132 €	154 €	156 €	142 €	134 €
	Minimum	10 €	12 €	13 €	11 €	12 €
Prairies naturelles	Maximum	139 €	156 €	162 €	148 €	143€
	Minimum	10 €	11 €	12€	10 €	11 €
Pacages, påtures et landes	Maximum	10 €	11 €	12 €	10 €	11 €
	Minimum	1 €	1€	1 €	1 €	1€
Terres de rizières	Maximum	0€	0 €	0 €	0 €	318€
	Minimum	0€	0 €	0€	0€	151 €
Terrains maraichers	Maximum	332€	385 €	391 €	352 €	342 €
	Minimum	132 €	154 €	156 €	142 €	134 €
Terrains maraichers oignons doux des	Maximum	0€	0 €	1 593 €	o€	0€
Cévennes	Minimum	0€	0 €	797 €	0€	0€
	Maximum	266 €	414 €	313 €	283 €	273€
Aspergeraies financées par le preneur  Aspergeraies financées par le bailleur	Minimum	88€	104 €	106 €	96 €	89 €
	Maximum	844 €	961 €	988 €	894 €	863 €
	Minimum	266 €	414 €	313 €	283 €	273 €
Vergers de fruits à pépins	Maximum	378 €	432€	441 €	401 €	386 €
	Minimum	44 €	50 €	51 €	48 €	46 €
	Maximum	623 €	719 €	731 €	658 €	635 €
Vergers de fruits à noyaux	Minimum	159 €	186 €	187 €	168 €	162€
Oliveraies	Maximum	44 €	50 €	51 €	48 €	46 €
	Minimum	5€	8€	6€	5€	6€
	Maximum	34 €	40 €	41 €	37 €	35 €
Châtaigneraies	Minimum	5€	8€	6€	5€	6€
	Maximum	792 €	851 €	860 €	791 €	743€
Vignes à raisin de table	Minimum	594 €	618 €	645 €	596 €	554€
Vins de table	Maximum	389 €	389 €	361€	385 €	345 €
	Minimum	240 €	239 €	223€	237 €	210 €
Vins de Pays générique	Maximum	511 €	512€	475€	507 €	451 €
		328 €	328 €	306 €	326 €	291 €
	Minimum	647 €	638 €	810 €	658 €	599 €
Vins de Pays de cépages blancs	Maximum		427 €	392 €	422 €	340 €
	Minimum	416 €	565 €	538 €	582 €	530 (
Vin de Pays de cépages rouges, rosés	Maximum	569 €		345 €	370 €	341 (
	Minimum	366 €	368 €			788
AOC Costières de Nimes	Maximum	0€	9.0	0€	0€	383 (
	Minimum	0€	0€	0€	0€	
AOC Côtes du Rhône Régional et Village	Maximum	0€	0€	0€	0 €	826 (
	Minimum	0€	0€	0€	0 €	381 €
AOC Coteaux du Vivarais	Maximum	0€	0€	0€	913 €	813 (
	Minimum	0 €	0€	0€	422 €	375
AOC Coteaux du Languedoc	Meximum	0€	0€	0€	877 €	0 (
	Minimum	0 €	0€	0 €	404 €	0 (
AOC Lirac	Maximum	0 €	0€	0€	0€	1 637
	Minimum	0€	0€	0€	0 €	892
AOC Tavel	Maximum	0€	0€	0€	0€	2 797
	Minimum	0€	0€	0€	0€	1 525
Roselières bon état	Maximum	0€	0€	0€	0€	305
	Minimum	0€	0€	0€	0€	228
Roselières dégradées	Maximum	0€	0€	0€	0€	151
	Minimum	0€	0 €	0€	0 €	121

